

Maisons-Alfort, le 23 octobre 2002

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
sur la demande d'avis sur la modification des débits d'exploitation de l'eau
des captages « Amanda » et « Orée du Bois » situés sur la commune de
Saint-Amand-les-Eaux (Nord)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 13 juillet 2000 par la Direction générale de la santé d'une demande d'avis sur la modification des débits d'exploitation de l'eau des captages « Amanda » et « Orée du Bois » situés sur la commune de Saint-Amand-les-Eaux (Nord).

Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Eaux » les 10 septembre et 8 octobre 2002, l'Afssa rend l'avis suivant :

Considérant que l'autorisation de modifier les débits d'exploitation de l'eau des captages « Amanda » et « Orée du Bois » situés sur la commune de Saint-Amand-les-Eaux (Nord) ;

Considérant que l'arrêté ministériel du 8 mars 1988 autorisant l'exploitation, en tant qu'eau minérale naturelle, de l'eau des captages « Amanda » et « Orée du Bois » mentionne des débits d'exploitation de 10 m³/h et de 35 m³/h respectivement ;

Considérant que la demande de modification conduit à porter les débits de l'eau de chaque captage à 40 m³/h ;

Considérant que la charge de la nappe n'évolue pas de manière significative depuis 35 ans ;

Considérant qu'à la suite des essais de pompage au débit de 40 m³/h réalisés sur l'eau de ces 2 forages pendant environ 1 an les résultats des analyses de l'eau montrent une stabilité sur le plan de la qualité physico-chimique ;

Considérant que les résultats des analyses réglementaires du laboratoire d'études et de recherches en hydrologie de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments effectuées sur des prélèvements réalisés à l'émergence les 24 octobre 2000 et 10 mai 2001 montrent également une bonne stabilité des caractéristiques essentielles de l'eau, les fourchettes de fluctuation demeurant inférieures à + ou - 10 % ;

Considérant que les résultats des analyses précitées n'ont pas révélé de contamination bactériologique,

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments :

- émet un avis favorable à la demande de modification des débits de l'eau des captages « Amanda » et « Orée du Bois » situés sur la commune de Saint-Amand-les-Eaux (Nord),
- attire l'attention de la Direction générale de la santé sur la modification des caractéristiques du forage « Orée du Bois » due aux travaux de rechemisage réalisés depuis la délivrance de l'autorisation ministérielle.

Martin HIRSCH